



SG/DRH/SDRF/BRPP

Section préparation aux concours et examens
professionnels

*Ce bulletin individuel doit être complété (dactylographié)
puis adressé à votre référent de formation par voie électronique*

Date limite d'inscription : 30 juin 2022

PRÉPARANT

Mme M. Nom Prénom

Date naissance Matricule (à indiquer obligatoirement)

Date d'entrée dans la fonction publique Catégorie A B C

Grade Date d'entrée dans le grade

Echelon Date d'entrée dans l'échelon

Position administrative : en activité en détachement mis(e) à disposition

AFFECTATION

ADMINISTRATION CENTRALE SERVICE DÉCONCENTRÉ

Secrétariat général du MI Police nationale Gendarmerie nationale

Tribunal administratif ou cour d'appel administrative de Paris

autre (à préciser)

Direction (en toutes lettres)

Bureau / service (en toutes lettres)

Adresse

Courriel professionnel
(hors boîte fonctionnelle)

Courriel personnel

Tél. professionnel Tél. portable

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen
Professionnel de contrôleur des services techniques
de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

Session 2023

Engagement d'assiduité

Je m'engage :

- ◆ à participer à la préparation à l'épreuve orale **du jeudi 8 au vendredi 9 septembre 2022**
- ◆ à me présenter à l'épreuve de l'examen professionnel
- ◆ à aviser la SDRF le plus tôt possible de l'impossibilité d'effectuer la préparation en cas de contrainte majeure

À défaut, une éventuelle demande d'inscription pour une préparation ultérieure ne sera pas prise en compte.



La SDRF ne prend pas en charge les frais liés au transport, à l'hébergement et à la restauration.

Le préparant	Le responsable hiérarchique	L'animateur de formation
Nom et prénom : <input type="text"/>	Nom et prénom : <input type="text"/>	Nom et prénom : <input type="text"/>
Date : <input type="text"/>	Qualité : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>
Signature : 	Date : <input type="text"/>	Signature :
	Signature : 	

**Préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel
d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur
Session 2023**

1/OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ORALE

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de cette épreuve, en tenant compte des attentes des jurys.

2/ CONTENU ET PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Une préparation à l'épreuve orale sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé à Lognes (77185).

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail de groupe, sous-groupe, individuel).

Les candidats sont invités à se rendre à la formation avec un projet de leur présentation de 5 minutes portant sur les différentes étapes de leur parcours professionnel.

3/ AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plateforme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée d'un module qui aidera le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettra de travailler à la constitution de son propre dossier.

4/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- une fois visée, il convient de la transmettre à **votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.**

Toute demande d'inscription qui parviendra après

Jedi 30 juin 2022
ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la SDRF, le candidat recevra une convocation.

5/OBLIGATIONS D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
 - se présenter à l'examen professionnel visé.
- ★ L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel préparé.
- ★ Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute>